

LA MICRO-ENTREPRISE

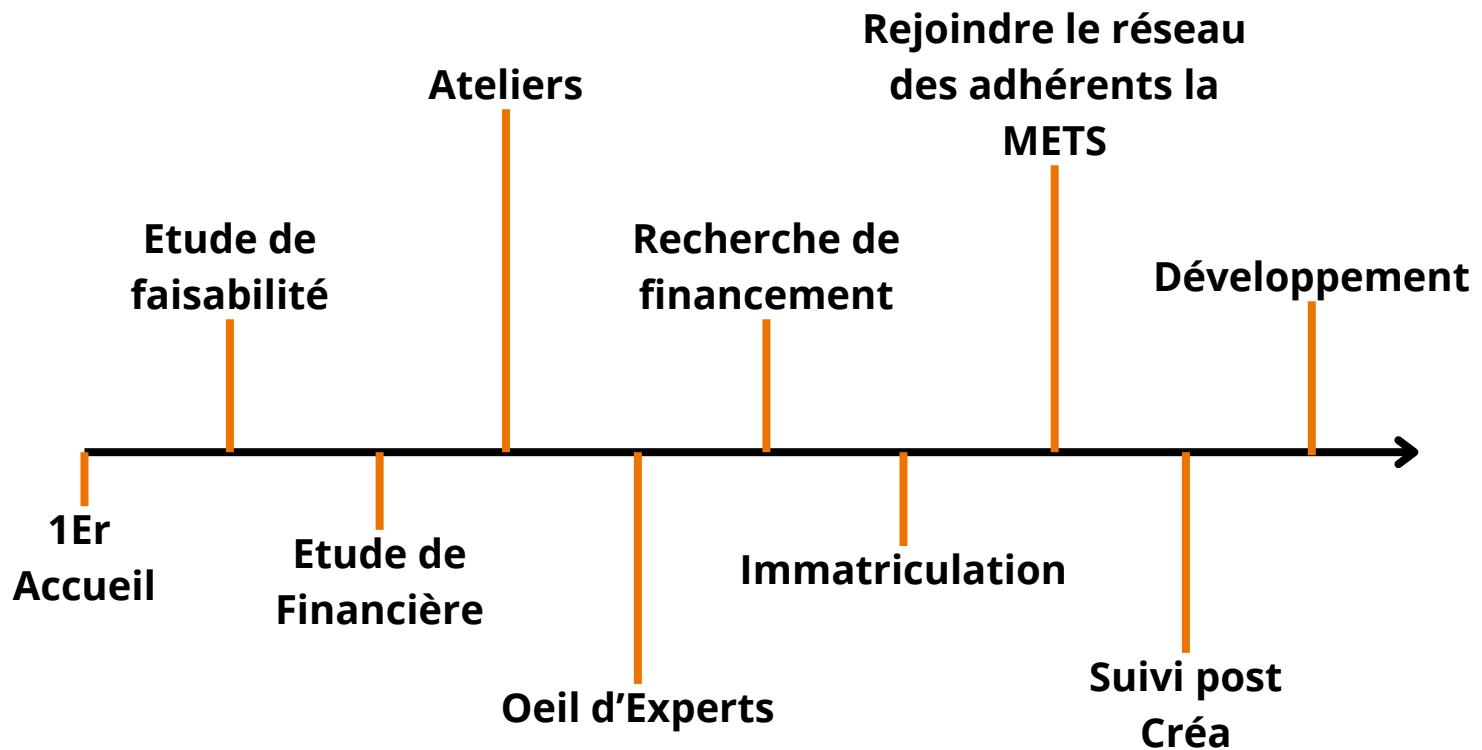
**TOUT CONNAITRE SUR SON
FONCTIONNEMENT**

2025

05 Avenue du préau
02140 VEVRINS

Le Parcours d'accompagnement METS

La Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre, vous propose un **parcours d'accompagnement complet** pour la création, reprise et développement d'entreprise depuis plus de **25 ans**.



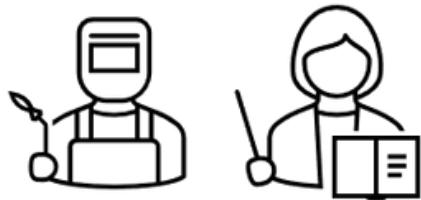
- 1. Premier Accueil** : Exposez votre projet, et nous construisons ensemble un schéma d'accompagnement individualisé adapté à vos besoins.
- 2. Étude de Faisabilité** : Nous analysons la viabilité de votre projet sous différents aspects pour s'assurer qu'il est réaliste et réalisable.
- 3. Étude Financière** : Nous vous aidons à élaborer un plan financier solide pour garantir la rentabilité de votre entreprise.
- 4. Ateliers** : Vous pourrez participer à des ateliers pratiques pour travailler la commercialisation et de communication de votre projet.
- 5. Oeil d'Experts** : Passez devant un comité d'experts pour valider votre projet et vous donner des conseils avisés sur des aspects spécifiques de votre entreprise.
- 6. Recherche de Financement** : Nous vous redirigeons vers les partenaires financiers
- 7. Immatriculation** : Nous vous guidons dans les démarches administratives pour immatriculer officiellement votre entreprise.
- 8. Rejoindre le Réseau METS** : Intégrez notre réseau d'entreprises pour développer vos contacts professionnels et participer à des événements qui enrichiront votre parcours entrepreneurial.
- 9. Suivi Post-Création** : Après la création de votre entreprise, nous vous proposons un suivi personnalisé avec trois rendez-vous à 3, 6, et 9 mois pour évaluer vos progrès et ajuster votre stratégie si nécessaire.
- 10. Développement** : Nous vous accompagnons dans la phase de développement de votre entreprise et recherche de subvention

Micro-entreprise

Un micro-entrepreneur est un **Entrepreneur Individuel (EI)** soumis à un **régime fiscal et social simplifié**. Ce statut permet d'exercer très facilement une activité professionnelle indépendante générant un chiffre d'affaires inférieur à un certain seuil.

TOUT LE MONDE PEUT DEVENIR MICRO-ENTREPRENEUR :

- Salariés (sauf clause d'exclusivité ou de non-concurrence)
- Fonctionnaires (autorisation **écrite** de l'administration obligatoire)
- Demandeurs d'emploi, indemnisés ou non
- Retraités
- Etudiants
- Bénéficiaires du RSA, etc.



Types d'activités*



Commerciale (achat/revente de marchandise)

Artisanale** (fabrication, transformation, réparation et certaines prestations de service)

Libérale non réglementée** (prestation de service, exemples : coach, formateur, consultant, etc.)

Artistique (dépend de la Maison des Artistes/Agessa)



Libérale réglementée (encadrée et protégée par la loi, exemples : médecin, avocat, huissier, architecte, etc.)

Agricole (relève du régime social de la MSA)

Immobilière (marchand de bien, agents, loueur, etc.)

*À noter, il est possible de cumuler plusieurs activités de nature différente au sein d'une même micro-entreprise.

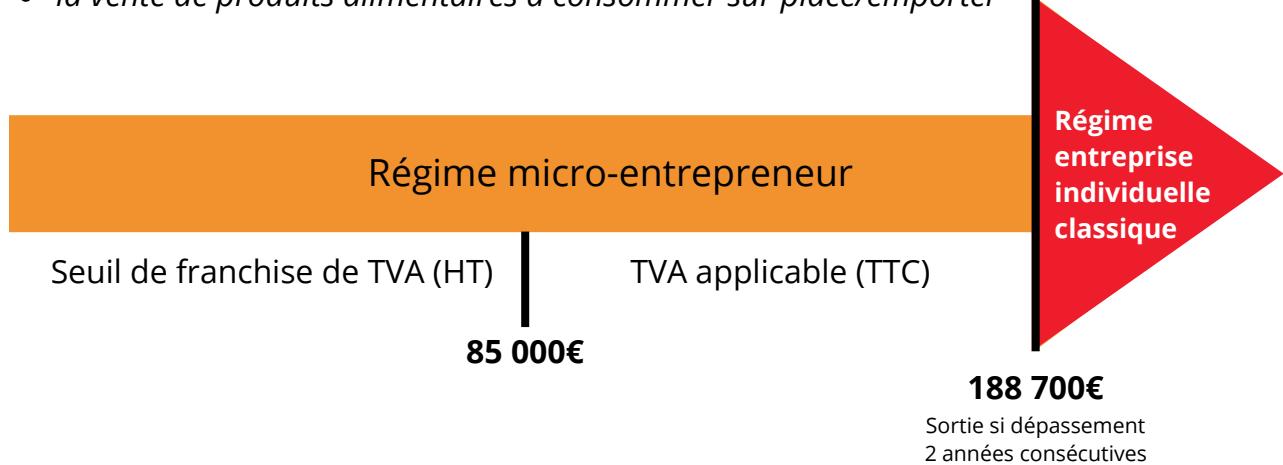
**Attention, certaines activités nécessitent des diplômes, certifications, habilitations, etc. pour être exercées.

Seuil de Chiffre d'Affaires

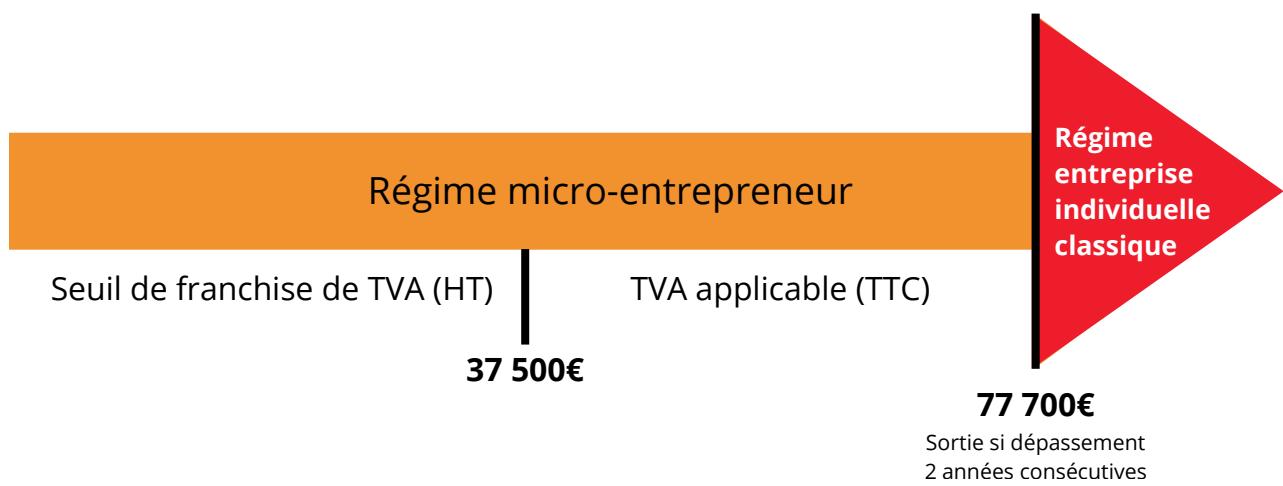
Activités d'achat/revente de marchandises*

*Comprend également :

- la fabrication et vente d'objets à partir de matières premières
- la vente de produits alimentaires à consommer sur place/emporter



Activités de prestation de services ou d'artisanat



L'auto-entrepreneur est soumis par principe à la franchise en base de TVA. Il ne facture pas de TVA sur ses ventes et il ne la récupère pas sur ses achats.



Mention obligatoire sur les factures :
« TVA non applicable, article 293 B du CGI »

Cotisations sociales

Les cotisations sociales sont calculées sur la base du CA encaissé. Elles sont payées de manière **mensuelle** ou **trimestrielle** auprès de l'**URSSAF**. Il est impératif de déclarer son CA même si celui-ci est nul, sinon une pénalité de 52€ s'applique.

Tableau des cotisations

Activité	Taux	
Vente de marchandises (BIC) - Prestation hébergement	12.3%	• Maladie, maternité • Indemnités journalières (sauf professionnels libéraux)
Prestations de services artisanales et commerciales (BIC)	21.2%	• Allocations familiales • Retraite du régime de base et retraite complémentaire obligatoire
Activités Libérales et prestations de services (BNC)	26.1%	• CSG / CRDS
Professions libérales relevant de la Cipav	23.2%	• Invalidité et décès
Location de meublés de tourisme classés	6.0%	

Trimestres pour la retraite

Activité	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres
Vente de marchandises (BIC)	5 837€	11 673€	17 509€	23 345€
Prestations de services artisanales et commerciales (BIC)	3 387€	6 773€	10 159€	13 545€
Activités Libérales et prestations de services (BNC)	2 563€	6 773€	7 688€	10 250€

Autres taxes

Taxe de contribution à la **formation professionnelle**

- **0,3 %** du CA (activité artisanale)
- **0,1 %** du CA (activité commerciale)
- **0,2 %** du CA (prestation de service ou profession libérale)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à partir de la 2ème année à taux réduit (50%) puis à taux plein la 3ème année (exonération totale si le CA annuel est inférieur à 5000€)

Chiffre d'affaires réalisé en N-2	Base minimum de CFE due en 2023 (selon la commune)
Entre 5 001 € et 10 000 €	Entre 237 € et 565 €
Entre 10 001 € et 32 600 €	Entre 237 € et 1 130 €
Entre 32 601 € et 100 000 €	Entre 237 € et 2 374 €
Entre 100 001 € et 250 000 €	Entre 237 € et 3 957 €

Taxe à la chambre consulaire à partir de la deuxième année d'activité (exonération totale si le CA annuel est inférieur à 5000€)

Activité exercée	%CA	Chambre concernée
Prestations de services	0,044 %	CCI
Prestations de services artisanales	0,48 % *	CMA
Vente de marchandises, restauration, hébergement	0,015 %	CCI
Vente de marchandises par un artisan	0,22 %	CMA
Artisans en double immatriculation CCI-CMA	0,007 %	CCI

Impôt

→ **Versement Fiscal Libératoire**, l'impôt est payé progressivement en même temps que les cotisations sociales (mensuel/trimestriel) via l'URSSAF.

- **1 %** du CA pour les entreprises de vente de marchandises ou de fourniture de logements (ex : chambre d'hôte) (BIC)
- **1,7 %** du CA pour les entreprises réalisant des prestations de services commerciales ou artisanales et les loueurs en meublé (BIC)
- **2,2 %** du CA pour les titulaires de bénéfices non commerciaux dont les recettes des professions libérales non réglementées (BNC)

Réservé aux micro-entrepreneurs dont le revenu fiscal de référence (RFR) du foyer fiscal de l'avant-dernière année (année N-2) n'excède pas un certain seuil pour une part de quotient familial.

Exemples :

- 25 710 € pour une personne seule ;
- 51 420 € pour un couple (2 parts) ;
- 64 275 € pour un couple avec 1 enfant (2 parts + 1 demi-part) ;

→ Ou l'**Abattement Forfaitaire** (prend en compte la situation familiale), l'impôt est payé en totalité lors de la déclaration annuelle de revenus sur le site impots.gouv.fr

Un abattement, représentant l'ensemble des charges de l'entreprise, est appliqué au CA. Cet abattement est de :

- 71 % du CA pour les activités de vente de marchandises, et de fourniture de logement (BIC)
- 50 % du CA pour les autres activités relevant des BIC
- 34 % du CA pour les BNC
- 30 % pour les locations meublées de tourisme non classé.

Par exemple :

Un commerçant réalise 10 000 € de CA

*Son bénéfice forfaitaire sera de **10 000 € - 71 %**, soit **2 900 €***

*Cette somme restante de **2 900 €** est soumis au barème de l'impôt*

Vos charges doivent être inférieur à 71% de votre chiffre d'affaires

Les Aides

1. ARE (Pôle Emploi)

Indemnités chômage versées mensuellement à hauteur de vos droits et cumulables avec une activité de micro-entreprise (voir avec Pôle Emploi).

2. ACRE (URSSAF)

Exonération partielle (50%) des cotisations sociales la première année d'activité (4 trimestres civils). L'ACRE se demande auprès de l'URSSAF dans un maximum de 45 jours après l'immatriculation. Qui peut en bénéficier ?

- Demandeurs d'emploi indemnisés (ARE)
- Demandeurs d'emploi non indemnisés de moins de 30 ans
- Bénéficiaires du RSA
- Autres cas spécifiques... (voir site de l'URSSAF)



Activité	Taux	ACRE
Vente de marchandises (BIC) - prestation hébergement	12.3%	6.2%
Prestations de services artisanales et commerciales (BIC)	21.2%	10.6%
Activités Libérales et prestations de services (BNC)	26.1%	13.0%
Professions libérales relevant de la Cipav	23.2%	11.6%
Location de meublés de tourisme classés	6.0%	3.0%

3. ARCE (Pôle Emploi)

Versement des allocations chômage sous forme de capital pour aider au lancement de l'activité. Son montant est égal à **60 % du montant des droits à l'ARE**. Le versement s'effectue en deux fois :

- le premier versement, de la moitié du montant de l'aide, est effectué au démarrage de l'activité
- le second versement intervient six mois après le lancement de l'activité

S'immatriculer

Pour **créer, modifier ou fermer son entreprise**, il existe un guichet unique pour effectuer toutes les démarches administratives :

<https://procedures.inpi.fr>

L'affiliation aux différents services de l'Etat se fait automatiquement :

- INSEE
- Greffe du tribunal de commerce
- Service des impôts des entreprises
- Urssaf
- Chambre Consulaire (CCI, CMA, CA)



Documents pour l'immatriculation

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Déclaration de non condamnation
- Diplôme/habilitation/capacité/etc. (si nécessaire)

Gérer son Entreprise

Pour **déclarer son CA et payer ses cotisations sociales**, toutes les démarches s'effectuent sur le site de l'URSSAF :

<https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr>

Bienvenue sur
LE SERVICE AUTOENTREPRENEUR

Urssaf
Au service de notre protection sociale

Mon compte

S'informer sur le statut Créer mon auto-entreprise **Gérer mon auto-entreprise** Une question ?

Rechercher

S'INFORMER
sur le statut

Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur

CRÉER
mon auto-entreprise

Une inscription simplifiée pour devenir auto-entrepreneur en quelques clics

GÉRER
mon auto-entreprise

Un espace personnel dédié pour gérer, modifier ou cesser votre activité en toute simplicité

Déclarer son CA et payer ses charges

1

Mon auto-entreprise au quotidien

Ailler plus loin

Déclarer et payer

Mes échéances en cours
Calendrier des échéances
Mes échéances à régulariser

Mes paiements

Mes versements
Mon solde
Mes délais de paiement

Mon compte

Mes informations personnelles
Mes moyens de paiement
Mes paramètres

Mes documents

Historique de mes déclarations
Mes attestations

Ma messagerie

Messages reçus
Messages envoyés
Nouveau message

Mes demandes en cours

Suivi de ma demande de création d'auto-entreprise

2

Ma déclaration

1er trimestre 2024

On indique le CA HT encaissé

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises 0 €

Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales 0 € **Prestation de service BIC**

Chiffre d'affaires des autres prestations de services 0 € **Prestation de service BNC**

Clique ici 

3

Ma déclaration

1er trimestre 2024

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cotisations, contributions et impôts

Prestations de services (bic) 21,20 % 0 €

Vente de marchandises (bic) 12,30 % 0 €

Prestations de services (bnc) 21,10 % 633 €

Formation artisan obligatoire 0,30 % 9 €

Total de la déclaration 642 €

Indication des cotisations à payer

Clique ici 

Paiement(s) déjà effectué(s) 0 €

Total à payer 642 €

Retour

Les obligations du micro-entrepreneur

- Ouvrir un **compte bancaire** dédié à l'activité professionnelle
- Souscrire à une **assurance Responsabilité Civile Professionnelle** + contrat d'assurance spécifique (décennale, véhicule pro, matériel, etc.)
- Adhérer à un **médiateur de la consommation**
- Utiliser un **logiciel de facturation en ligne**
- Conserver l'ensemble des **pièces comptables**
- Tenir un **journal des comptes** détaillant les recettes et dépenses
 - **Si exercice d'activités d'achat/revente**, tenir un registre des achats
 - **Si exercice d'activités distinctes**, tenir des comptabilités distinctes

Informations de la facture

Modèle Facture

Facture F2400002
23 juillet 2024



Identité du client

Identité de l'entreprise

Société : La Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre
Votre contact : Guillaume Lejeune
Adresse : 5 RUE DU PREAU, 02140 VERVINS
02140 Vervins
Pays : France
Numéro d'entreprise : 41971171800033
Numéro de téléphone : 0323913650
Adresse email : contact@enthierache.com
Site internet : <https://maisondesentreprises.net/>

Destinataire

Nom : Guillaume Lejeune
Adresse : 1 bis avenue du préau
02140 Vervins
Pays : France
Adresse email : ypr.guillaumeljeune@gmail.com

Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
Produit	Bougie	5,00 €	1	5,00 €

Description du produit ou service vendu

TVA non applicable, art. 293 B du CGI
Total 5,00 €

TVA

Conditions

Conditions de règlement : À réception

Notes :

- Mention de l'assurance souscrite au titre de l'activité et les coordonnées de l'assureur.
- Mention du nom et des coordonnées du médiateur de la consommation.

Modalités

Assurances

Médiateur

Boite à outils

La boîte à outils METS est à votre disposition. Vous pouvez y accéder en scannant le QR Code ou en vous rendant directement sur ce lien : https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1VO4dxdECHtAuMNDt_iq5j_QrZEI1qgg8

Vous y trouverez tous les éléments abordés lors de notre rendez-vous.

Merci de télécharger les documents sur votre PC et de ne pas les modifier directement sur le drive.

- Taux horaire - prestation de service
- Tableau de bord - METS
- Suivis des entrées - sorties
- Méthode calcul prix - micro
- Livret Micro-entreprise
- Journal Compatble Micro
- HB - New - Business plan
- Fichier Clients - Modele
- Facturier - Micro
- Devis_Exemple_Micro
- Cout de revient - vente de marchandises
- Contacts création entreprise



Trame Etude de marché

1. Informations sur le porteur de projet

- a. Identification et profil du porteur de projet

2. Le projet

- a. Rappel historique de l'entreprise
- b. Le concept
- c. La vision du projet
- d. Les produits et services proposés

3. Étude de marché

- a. Analyse des fournisseurs
- b. Définition de la zone de chalandise (en utilisant Smappen.fr)
- c. Profil des clients
- d. Analyse des concurrents
- e. Partenaires potentiels pour le projet

4. Les moyens

- a. Le local
- b. Travaux à prévoir (avec plan du magasin, si applicable)
- c. Matériel et investissements nécessaires
- d. Gestion et organisation humaine (répartition des tâches)

5. La stratégie

- a. Stratégie commerciale (objectifs à atteindre)
- b. Organisation (horaires, livraison, gestion du personnel)
- c. Aspects juridiques
- d. Stratégie de communication (comment atteindre les objectifs via la communication)

6. Étude financière

- a. Prévisionnel financier
- b. Éléments clés du projet (plan de financement, chiffre d'affaires projeté)

Nous contacter

Entrepreneuriat



Hugo BRAZIER
CONSEILLER EN CRÉATION D'ENTREPRISE
h.brazier@enthierache.com
07 88 55 07 45



Guillaume LEJEUNE
CONSEILLER EN CRÉATION D'ENTREPRISE
g.lejeune@enthierache.com
07 88 42 58 83



5 avenue du préau, 02140 Vervins
03-23-91-36-50
www.maisondesentreprises.net
contact@enthierache.com

